

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE

Vendredi 27 mars 2026 à 18 h

Salle du Conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, maire sortant, de Madame Aude BUISSON, doyenne de l'assemblée, et de Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, Maire élu.

Maire de Ferney-Voltaire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de Pierre-Marie PHILIPPS, Maire, la convocation a été affichée le 23 mars 2026.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, PHILIPPS Pierre-Marie, CAMPAGNE François, Mme CANIVET Catherine, M. t'KINT de ROODENBEKE Étienne, Mme EL MEZDARI Rofrane, M. BOUSLIM Youssef, Mme HAAS Anne-Françoise, Mme DAYAN Katia, M. BOUSQUET Corentin, M. TRAN Thao Dinh, Mme HARS Chantal, M. LESPINASSE Philippe, Mme PHELUT Katherine, M. FIORINI Clément, Mme MAYNADIER Stéphanie, M. NAOUALI Béchir, Mme FALL Aïda, M. WALENDZIK Piotr, Mme VALLE Paula, M. ABATTU Florian, Mme BUISSON Aude, Mme ANTON Marie-José, M. SORIA Luis, Mme DESMARIS Geneviève, M. KASTLER Jean-Loup, Mme BEN OUAGHREM Amira, M. VINÇON Raphaël, Mme BOUR Claire (absente à partir du point n°7), M. LOOSLI Peter.

Pouvoirs : Mme BOUR Claire à Mme BEN OUAGHREM Amira (à partir du point n°7)

**Absents/Excusés : Mme CATRY Manon
M. MARTIN Charly
M. CAIX Grégory
Mme BOUHYADI Hanane
Mme BOUR Claire (au point n°7)**

Secrétaire de séance : M. t'KINT de ROODENBEKE Étienne

Assesseurs : M. BOUSQUET Corentin et M. FIORINI Clément



ORDRE DU JOUR

1. Appel nominal et lecture du procès-verbal des élections du 22 mars 2026.
2. Installation du nouveau conseil municipal.
3. Désignation d'un secrétaire de séance.
4. Élection du Maire.
5. Fixation du nombre des adjoints.
6. Élection des adjoints.
7. Lecture et diffusion de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux.



1. Appel nominal et lecture du procès-verbal des élections du 22 mars 2026

Daniel RAPHOZ salue l'instance. Conformément à l'ordre du jour, il procédera à l'appel nominal et à la lecture du procès-verbal des élections du 22 mars 2026, puis il donnera la présidence à la doyenne, Aude BUISSON. L'ordre du jour comprend ensuite :

- l'installation du nouveau Conseil municipal ;
- la désignation d'un secrétaire de séance ;
- l'élection du Maire, avec la remise d'écharpe ;
- la fixation du nombre d'adjoints ;
- l'élection des adjoints ;
- la lecture et la diffusion de la charte de l' élu local aux conseillers municipaux.

Daniel RAPHOZ procède à l'appel nominal.

Il procède ensuite à la lecture du procès-verbal du second tour de scrutin. Suite aux résultats, il rapporte que :

- le nombre d'électeurs inscrits est de 4 486 ;
- le nombre d'émargements est de 1 958 ;
- le nombre de votants est de 1 958 ;
- le nombre de bulletins annulés est de 27 ;
- le nombre de bulletins blancs est de 34 ;
- le nombre de suffrages exprimés est de 1 897.

La liste de Pierre-Marie PHILIPPS a obtenu 1 244 votes, alors que celle de Jean-Loup KASTLER a obtenu 653 votes. Le bureau a constaté que Pierre-Marie PHILIPPS a recueilli le plus grand nombre de suffrages. Il précise en avoir réalisé un résumé. Le document a été signé par lui-même, par la secrétaire de séance, Madame PIGA, et par les présidents du bureau de vote, comprenant Chantal HARS, Catherine MITIS, Raphaël VINÇON et Étienne t'KINT de ROODENBEKE. Les assesseurs titulaires du bureau de vote, comprenant Valérie MOUNY, Dorian LACOMBE, Corinne MERIAUX et Khadija UNAL l'ont également signé.

Avant de donner la parole à Aude BUISSON, il profite du moment pour dire quelques mots : « *Mes chers collègues, mesdames et messieurs, je ne vais plus faire beaucoup de discours, en tout cas pour*



les vœux. Je vais profiter de ces derniers moments et j'espère que, comme d'habitude, vous ne m'en voudrez pas trop pour mes propos. Peu importe, je vais les dire quand même.

C'est vrai que j'ai souvent parlé de la Rome antique, de l'Afrique, mais puisque le printemps arrive, et vous savez mon attachement à la nature, permettez-moi une autre image. Avec le beau jour revient le chant des oiseaux, et notamment celui du coucou. Cet oiseau de la famille des cuculiformes a une particularité bien connue : il aime s'attribuer le travail des autres. C'est un migrateur à parasites. Habituellement, il revient sur notre territoire fin mars, mais cette année, disons-le, il était déjà présent depuis quelques mois, période électorale oblige. On l'a vu s'installer partout, dans le nid social, dans le nid associatif, dans le nid pandémique et dans le nid médiatique, avec une constance remarquable. Occuper les nids et laisser aux autres le soin d'assumer les conséquences. À la fin, plus personne ne sait vraiment où est son nid, ni même à qui appartiennent les œufs. Mais après tout, pour faire une bonne omelette municipale, il faut savoir casser quelques œufs.

Restons dans les volatiles. Parlons maintenant de la fameuse volière SPL, où vautours et faucons continuent de survoler le poulailler ferneysien, non par attachement à la basse-cour, car ils nichent bien loin. Il est vrai qu'il ne reste pas grand-chose dans leur nid. Hélas, ce sont des espèces protégées. Sur le plan national, la nouvelle énergie vire dangereusement à droite, à droite toute même. Nous verrons comment certains se positionneront. Le grand écart est toujours possible en politique, mais attention à la déchirure, car nous sommes ici, à Ferney-Voltaire, une ville qui porte une histoire, une exigence. Ici, la tolérance et la laïcité ne sont pas des éléments de langage : ce sont des lignes de conduite, et elles méritent mieux que des ajustements opportunistes.

Permettez-moi de rappeler une chose simple mais essentielle à la nouvelle majorité : 1244 votants vous ont fait confiance sur seulement 1958 votants. Certes, cela donne une légitimité, mais cela n'autorise pas l'approximation, ni l'oubli des 12 600 habitants que vous représentez.

En regardant cette salle, je revois des visages, des parcours, des désaccords, parfois, mais surtout des projets menés ensemble, puisqu'un mandat, c'est une aventure humaine que nous avons partagée.

Je veux exprimer ma profonde gratitude à celles et ceux qui m'ont accompagné : à mon équipe municipale pour sa loyauté, son engagement et son énergie, aux agents communaux, piliers souvent discrets mais indispensables à notre quotidien, aux associations et aux bénévoles, aux commerçants qui font vivre Ferney-Voltaire, bien au-delà de nos institutions. Sur ces deux mandats, beaucoup ont été engagés. Je pourrais en faire une longue liste à la Prévert, mais les listes sont souvent plus utiles pour revendiquer que pour comprendre. Je préfère évoquer ce qui, concrètement, transforme la ville : l'arrivée du tramway, qui modifie durablement notre ville, le réseau de chaleur, qui prend, on le voit aujourd'hui, tout son sens, dans un contexte où le coût de l'énergie explose. Le développement du photovoltaïque s'inscrit dans cette même logique de responsabilité. L'hôpital, bien sûr, reste un enjeu central, comme les prochains équipements publics.

Nous avons préparé l'avenir avec des réserves foncières importantes, avec des finances assainies, avec des projets structurants déjà bien engagés. Tout à l'heure, on a fait un point ensemble, Pierre-Marie. Beaucoup de ces choix ont été critiqués. Ils sont aujourd'hui revenus ou devenus évidents. C'est souvent le destin des décisions utiles, car gouverner, ce n'est pas empiler des intentions, gouverner, c'est choisir. Et choisir, c'est assumer, y compris ce que l'on refuse. Entre le social, l'environ-



nemental et l'économique, l'équilibre est toujours fragile. Il n'y a pas d'équilibre sans décision claire et pas de décision sans courage.

Sur un plan plus personnel, tout a commencé en 1995, 32 années d'engagement public, deux mandats de maire, deux mandats de VP à l'agglomération, un mandat de VP au département et d'autres mandats. Ce soir marque, pour moi, la fin de cet engagement public local. Cet engagement, je l'ai vécu avec passion, avec conviction, parfois avec rudesse aussi, car la vie publique n'épargne pas. Je le quitte avec le sentiment du devoir accompli.

Je remercie celles et ceux qui m'ont fait confiance, qui ont travaillé à mes côtés, et bien sûr tous les Ferneysiens.

Ferney-Voltaire a énormément compté pour moi. Il est désormais, pour moi, le temps de consacrer plus de temps à mes proches. Et vous le verrez, on le paye. Et comme dirait Voltaire : à cultiver mon jardin, et peut-être, dans la forêt lointaine, du haut de son grand chêne, entendre le coucou qui répondra au hibou.

À vous, habitants, je veux dire merci pour votre confiance, pour vos critiques, souvent utiles, parfois vives, pour vos encouragements et même pour vos coups de gueule. Les maires sont toujours à portée d'engueulade, car ils témoignent de votre attachement et notre attachement à cette ville. Comme l'a dit un grand maire avant moi : « On ne quitte jamais vraiment sa ville. On continue simplement à l'aimer autrement. »

Il remercie du fond du cœur tout le monde pour ces années inoubliables et souhaite bon courage à la nouvelle mandature.

2. Installation du nouveau Conseil municipal

Daniel RAPHOZ déclare que les membres du nouveau Conseil municipal sont officiellement installés dans leurs fonctions.

Il laisse la place à Aude BUISSON et souhaite à tous une très bonne soirée.

Daniel RAPHOZ quitte la séance à 18 h 13.

Aude BUISSON précise qu'en sa qualité de doyenne de ce nouveau Conseil municipal, il lui appartient de présider cette séance d'installation. Il s'agit d'un moment important de la vie démocratique de la Commune, un moment à la fois solennel et essentiel où s'exprime la volonté des citoyens à travers leurs représentants. Elle mesure l'honneur qui lui est fait d'ouvrir cette séance, dans le respect des institutions et des valeurs républicaines qui les rassemblent. Elle souhaite, avant toute chose, saluer l'engagement de l'ensemble des conseillers municipaux présents. Quels que soient leur parcours, leurs sensibilités ou leurs convictions, ils ont en commun la volonté de servir la Commune et ses habitants et non leur propre égo. Le mandat qui commence aujourd'hui les engage pleinement, puisqu'il les appelle à agir avec responsabilité, avec écoute et avec le souci constant de l'intérêt général. Dans quelques instants, l'élection du ou de la Maire aura lieu. Ce choix représente un acte fort et structurant pour l'avenir de la Commune. Il doit se faire dans un esprit de respect, de transparence et de confiance. Elle formule le vœu que les travaux se déroulent dans un climat serein et constructif au service de tous. Elle déclare à présent la séance d'installation du Conseil municipal ouverte. Elle



conclut en citant un poète anglais, sachant que le Conseil municipal compte un certain nombre d'anglophones : les grands accomplissements sont réussis non par la force, mais par la persévérance.

3. Désignation d'un secrétaire de séance

Aude BUISSON demande qui souhaite se porter candidat.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE se porte candidat.

Il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Étienne t'KINT de ROODENBEKE est désigné pour remplir cette fonction par 29 voix pour.

4. Élection du Maire

Aude BUISSON demande si un ou plusieurs candidats souhaitent se présenter à la fonction de Maire.

Pierre-Marie PHILIPPS se porte candidat.

Aude BUISSON en prend note. Il s'agit d'un vote à bulletin secret avec un seul nom par bulletin, puisque seul un candidat se présente. Elle propose de passer directement au vote. Tous disposent d'un petit papier blanc. Il faudra désigner les assesseurs.

Pierre-Marie PHILIPPS mentionne que les deux assesseurs sont Clément FIORINI et Corentin BOUSQUET, étant les deux plus jeunes.

Aude BUISSON en prend note. Les assesseurs vont passer récupérer les bulletins de vote.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours. Chaque conseiller municipal doit remettre, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Les bulletins de vote seront annexés au procès-verbal dressé en séance. Après proclamation des résultats, le Maire est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, élit par 24 voix pour, Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, Maire de la Ville de Ferney-Voltaire. Les résultats du premier tour de scrutin sont comme suit :

- nombre de votants : 29 ;
- nombre de suffrages déclarés nuls : 0 ;
- nombre de suffrages blancs : 5 ;
- nombre de suffrages exprimés : 29 ;
- majorité absolue : 24

Aude BUISSON annonce que Pierre-Marie PHILIPPS est élu Maire de Ferney-Voltaire et elle le félicite.

Il est procédé à la remise d'écharpe à Pierre-Marie PHILIPPS, Maire de Ferney-Voltaire.



Aude BUISSON rapporte que pour ce point, son travail est terminé et qu'elle passe la parole au nouveau Maire. Pierre-Marie PHILIPPS prend donc la présidence du Conseil municipal.

Le Maire souhaite d'abord remercier Aude BUISSON pour cet exercice difficile, qui est d'être la doyenne.

Aude BUISSON indique qu'elle en est fière et qu'elle a beaucoup de chance d'être la doyenne.

Le Maire précise qu'il voudrait dire quelques mots après cette désignation :

« Je vais m'adresser en tout premier à mes colistiers. Chers amis, je vous remercie de votre confiance. Ce soir, c'est le début institutionnel du chemin que nous avons choisi d'emprunter ensemble il y a déjà quelques mois. Nous l'avons fait, bien sûr, pour remporter les élections municipales, mais surtout pour nous mettre au service de nos habitants, de nos associations, de nos commerçants et des forces vives de notre ville. Merci infiniment. Ce chemin, on le sait déjà, ne sera pas fait seulement de victoires et de joie. Il y aura aussi des difficultés, des doutes et des moments de questionnement, mais je forme sincèrement le vœu que nous sachions toujours collectivement trouver les meilleures solutions à chaque situation.

J'ai d'ailleurs une pensée pour les enfants et pour les parents des enfants scolarisés à Ferney, puisque mardi, pour bien commencer ce mandat, il y aura une grève nationale. Je remercie les services avec qui j'ai pu échanger ce matin pour trouver des solutions d'accueil pour les enfants. Ce n'est pas simple avec une grève qui est très suivie. Donc nous cherchons toujours des solutions, mais pour l'instant, nous sommes sans doute obligés de fermer totalement en tout cas l'école Calas, puisqu'il y a un mouvement de grève chez les enseignants, mais aussi chez nos services d'accompagnement.

Au-delà de cette situation, je voudrais remercier tous les Ferneysiens et les Ferneysiennes pour la confiance initiale et pour la mission qu'ils nous confient à travers leur vote des 15 et 22 mars. Bien sûr, ce résultat nous honore, il nous rend fiers, mais bien sûr, il nous donne aussi une grande responsabilité et crée une attente forte de résultats. Je veux les assurer de notre engagement total, de notre travail quotidien à leur service.

Je remercie aussi les services municipaux pour l'organisation de ce conseil municipal fondateur. Je sais que la période de transition est toujours un moment de questionnement pour les agents municipaux. Je veux donc assurer tous les agents de la commune de notre volonté d'écoute, de dialogue, de réflexion menée ensemble, et d'un travail en commun dans le respect de chacun, au bénéfice d'un service public de qualité pour nos concitoyens.

Je salue également notre nouvelle minorité conduite par Jean-Loup KASTLER. Et comme je l'ai dit dimanche dernier, je forme le vœu, Jean-Loup, que nous sachions trouver un fonctionnement où puissent exister la confiance, l'échange et l'écoute.

Chers collègues, je vous remercie d'ores et déjà de bien vouloir noter qu'une réunion de travail à laquelle sont conviés l'ensemble des conseils municipaux se tiendra jeudi prochain 2 avril, ici même à 18 h 30, afin que nous abordions les subventions aux associations pour l'année 2026. En effet, la précédente mandature n'a pas pu traiter le sujet des subventions, et nous tenons absolument à ce que les subventions soient votées le plus vite possible pour permettre le fonctionnement de nos associations. Donc je vous remercie de noter jeudi 18 h 30, ici même, pour tous les conseils municipaux.



Je vous remercie également de noter que nous nous réunirons pour un deuxième conseil municipal, mardi 7 avril à 19 h 30. Et donc, nous procéderons, alors, à un premier train de subventions, mais aussi à un certain nombre de délibérations obligatoires, parmi lesquelles la constitution des commissions et le vote des représentations extérieures.

Lors de ce prochain conseil municipal, nous présenterons les priorités de notre mandat et notre feuille de route pour l'année. Chaque année, nous aurons une feuille de route annuelle pour déterminer les priorités de l'année. De manière non exhaustive, et puis pour faire référence à notre programme, je cite : la survie et la relocalisation du cinéma Voltaire, c'est une priorité absolue ; la refondation de la politique associative ; le retour d'une véritable ambition culturelle ; l'accompagnement des familles, tant sur le sujet des écoles que celui des besoins en crèche, cher Youssef ; la mise en place d'une véritable stratégie environnementale ; l'organisation des mobilités, notamment pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo ; la relance de l'accompagnement du commerce de proximité ; l'amélioration de la qualité de vie et de la sérénité du quotidien ; l'accès aux soins, qui est un enjeu très fort pour le pays de Gex et pour Ferney ; ainsi qu'une approche nouvelle de la gouvernance municipale et de l'implication citoyenne.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation et d'un dialogue avec l'ensemble du personnel municipal, pas juste les cadres, tout le monde, car si notre programme est important pour nous, il doit l'être aussi pour nos concitoyens et pour nos agents qui ont la charge d'accompagner et de faciliter chaque jour le quotidien de nos habitants. Je vous remercie de votre présence et merci au public d'être là. »

Il ajoute que la séance se poursuivra avec le choix et la fixation du nombre d'adjoints.

Il donne la parole à Jean-Loup KASTLER.

Jean-Loup KASTLER remercie le Maire de lui donner la parole. Il félicite Pierre-Marie PHILIPPS pour son élection en tant que Maire de Ferney-Voltaire, mais il reste à voir par la suite pour combien de temps Pierre-Marie PHILIPPS le restera. Jean-Loup KASTLER veut simplement lui dire que son invitation à un travail partagé compte, mais qu'elle compte un tout petit peu moins que le respect de la libre expression de l'opposition dans l'espace public. Sur ce point, il attend dans les mois qui viennent, lorsqu'ils en viendront justement au règlement des dispositions qui permettent à l'opposition de s'exprimer, que cela soit précisé dans le journal municipal, sur Internet et dans tous les moyens de communication qui sont ceux de la Commune, parce que telle est la loi. Il attend aussi que l'opposition ait des locaux dignes de ce nom pour pouvoir travailler, et que les locaux puissent être équipés convenablement d'un matériel informatique lui permettant de réaliser des communications. Il s'agit d'un point important pour s'assurer que le débat puisse avoir lieu. Il attend aussi que l'opposition puisse poser des questions et obtenir des réponses.

Il souhaite poser, au début de ce nouveau mandat, trois questions. Il a vu les 50 engagements et les a lus, comme beaucoup d'entre eux. Il n'a pas voté pour, mais il les a lus. En discutant avec les électeurs dans Ferney-Voltaire, certains lui ont parlé d'engagements qu'il ne voyait pas figurer dans les 50 propositions. À vrai dire, un certain nombre de ces engagements l'ont étonné, en ce sens qu'il n'est pas certain que le Maire les ait pris. Il va donc poser trois questions auxquelles le Maire pourra répondre, ou pas, pour savoir si ces trois engagements correspondent à des rumeurs ou, en définitive, à des engagements réellement pris. Sa première question touche au corridor de La Fin. Il demande si le Maire s'est engagé à rendre constructible la zone du corridor écologique, et à mettre la



clinique privée qui est prévue par de possibles immeubles d'habitation. Il demande ensuite si le Maire a fait la promesse aux habitants des quartiers des Tattes et du Levant de mettre à leur disposition une salle de prière. Il demande finalement si le Maire s'est engagé auprès de l'association Move Different à lui verser 10 000 euros de subventions annuelles et à mettre à sa disposition une salle pour y exercer des activités de danse. Cela dit, sans acrimonie, certaines de ces propositions ne lui semblent pas réalisables d'un point de vue légal. D'autres le sont, suivant des conditions qu'il faudra déterminer. Il lui semble juste, pour ce début de mandat, de se mettre d'accord sur ce qui a été promis et sur ce qui ne l'a pas été.

Le Maire indique qu'il va évidemment répondre aux questions de Jean-Loup KASTLER. Concernant le corridor de La Fin, il s'agit de tout le secteur, pour ceux qui ne le savent pas, entre Garden Park et Novotel. C'est à cet endroit qu'existe le projet de clinique privée et de 400 logements. La position du Maire a toujours été très claire, depuis longtemps, et elle figure d'ailleurs dans le programme. Il n'existera pas d'autorisation d'urbaniser s'il n'y a pas de certitude absolue que le projet de clinique soit réaliste, qu'il ne concerne pas une clinique d'esthétique et qu'il ne vienne pas avec le risque d'être construit sans aucun médecin dedans. Il n'a aucune garantie sur l'ensemble de ces points de vue et, aujourd'hui, le terrain n'est pas constructible. Il ne peut pas l'être avant un débat auquel ils vont tous participer au sein du PLUi-H. À ce stade, ils ne sont pas favorables à ce projet et c'est très clair. À aucun moment, il ne l'a promis dans la campagne à qui que ce soit. Il croit que toutes celles et tous ceux qui ont assisté aux multiples rencontres pourraient en témoigner. Jamais il n'a promis la possibilité d'urbaniser le secteur, et même sans clinique. Telle est sa réponse à la première question, et il reste à voir dans les mois qui viennent l'étendue de cet engagement.

Concernant la question de la salle de prière, c'est la première fois qu'on lui en parle. Il aurait aimé qu'on lui en parle avant. Il n'a promis aucune salle de prière à qui que ce soit. Si quelqu'un veut témoigner d'une parole qui pourrait lui être attribuée sur ce sujet, il reste ouvert à la discussion. Il n'existe aucune promesse en ce sens de sa part. Ce n'est pas le genre de promesses ou d'engagement qu'il fait. Il s'engage parfois, mais il ne fait pas de promesses. En ce qui concerne Move Different, il salue son ami, Zohair CHENTOUF, qui est présent et qui est le directeur artistique de Move Different. Il s'agit d'une association qui lui est chère. Il ne l'a découverte qu'il y a deux ans et ne la connaissait que de vue. Il a découvert un travail incroyable de Move Different au service de toute la population. Il considère la première fois qu'il a été voir le Skillzoo à la salle Florian comme incroyable. C'était de la diversité, de la mixité totale, sociale et culturelle de génération. Il est vrai qu'il a soutenu avec le Département – parce qu'il en a le droit – la manifestation qui s'est tenue l'été dernier au COSEC, qui était une grande manifestation internationale. L'actuelle mandature soutiendra donc Move Different, qui a formulé une demande de subvention. L'association a déjà été soutenue à hauteur de 10 000 euros en 2024 par la Commune et il pense que tout le monde s'en souvient. À l'époque, il croit avoir dit à Zohair CHENTOUF que c'était beaucoup d'argent. Il préfère les engagements plus mesurés, mais qui durent. Telle est sa position concernant Move Different et il propose d'en discuter jeudi prochain, le soir où il a invité tout le monde à discuter des subventions.

Jean-Loup KASTLER demande si le montant de la subvention sera discuté à cette occasion.

Le Maire le confirme, sachant qu'il existe une demande de subvention de la part de Move Different.

Jean-Loup KASTLER indique qu'il lui semble que ce travail est très intéressant. La question est simplement celle du respect du cadre.



FERNEY VOLTAIRE

Le Maire le confirme. Si Jean-Loup KASTLER a d'autres questions, il est évidemment prêt à lui répondre. Il donne ensuite la parole à Peter LOOSLI.

Peter LOOSLI remercie Pierre-Marie PHILIPPS de lui donner la parole, indiquant qu'il sera ultra concis. Il mentionne que Ferney-Voltaire est presque au cœur du Grand Genève. Il rapporte avoir vécu en 2014 une *annus horribilis* avec une acceptation du parti dominant en Suisse contre l'immigration de masse. Dans la même année, il y a eu un refus d'un crédit ridicule pour la construction de P+R en Haute-Savoie. Il demande si l'année 2026 sera marquée à nouveau par le saut d'une nouvelle initiative contre l'immigration de masse, joliment impactée sous la forme d'une initiative pour le développement, ce qui se veut durable, en plafonnant la population suisse à 10 millions d'habitants. La conséquence, si le peuple suisse accepte cette initiative, sera une explosion de la main-d'œuvre frontalière, parce que la main-d'œuvre frontalière tout autour de la Suisse est formellement exclue de cette initiative néfaste. La date est déjà prise pour le 14 juin prochain. Il est sûr et certain que tous les élus présents dans la salle, ainsi que le public, connaissent au moins un électeur qui a le droit de vote en Suisse ou plutôt dans un canton suisse. En outre, il tire la sonnette d'alarme pour ne pas dormir dans le Genevois français – Ferney-Voltaire est aux premières loges à ce sujet – afin de réaliser de quelle façon ils sont interdépendants. Il existe une interdépendance franco-genevoise patente qui peut être niée, mais ils seraient dans l'irréel. Le 27 septembre de cette année, le peuple genevois doit se prononcer, pour 40 millions de francs suisses, sur le fait d'investir sur le sol français. Il faudra argumenter auprès de ceux qui, cette fois-ci, ont le droit de vote dans le canton de Genève. Pour sa part, en tant que Vice-président pour les pays de l'Ain du collectif cyclable, il va probablement organiser une grande convergence cyclable à Genève. La date n'est pas fixée, mais elle est attendue pour alerter les Genevois et les grands Genevois sur ces enjeux majeurs. Il remercie tout le monde de leur attention.

Le Maire remercie Peter LOOSLI, en précisant qu'il est complètement d'accord avec lui sur ces points. Concernant le premier sujet, il a peu suivi la limitation à 10 millions d'habitants pour la Suisse. À son sens, ce n'est pas une initiative qui empêche les habitants d'avoir des enfants. Il ne le croit pas, mais il n'a pas vraiment suivi ce sujet. Quant au sujet de la votation du 27 septembre, il l'a suivi, puisqu'il a participé aux négociations avec l'État de Genève concernant les sommes que l'État de Genève peut attribuer au Pays de Gex. Il rapporte 22 millions d'euros pour le Pays de Gex, ce qui constitue une grosse somme. Au niveau de Ferney-Voltaire notamment, il existe des sommes importantes. Il rapporte 5 millions d'euros pour le P+R du Bisou, 4 millions d'euros potentiels pour le *tramway* et 5 millions d'euros pour la douane. Plus loin à Saint-Genis, il précise 3 millions d'euros au niveau de la Porte de France pour les continuités cyclables. Il mentionne encore de l'argent pour le BHNS et le P+R de Saint-Genis. Il faut suivre ce sujet, parce que si la votation est négative – et tous se souviennent de celle de 2011 –, cela représentera 22 millions d'euros de moins pour le développement des infrastructures du Pays de Gex. Il faudra espérer que cette votation aboutira. Il a cru noter, parce qu'il était avant-hier à un forum des mobilités à Meyrin, conduit par Pierre MAUDET, que même l'UDC serait favorable à cette mesure. Il ne resterait donc plus que le MCG qui se prononcerait contre la mesure. Cela peut être intéressant. Ce serait enfin l'aboutissement d'un joli combat mené par Pierre MAUDET et il croit qu'il faut le souligner.

En l'absence d'autres questions, il propose de poursuivre l'ordre du jour.

Peter LOOSLI précise que c'était le 18 mai 2014, et pas en 2011, qu'a eu lieu la votation qui a grippé la coopération transfrontalière pendant presque huit ans.

Le Maire le remercie. Il donne la parole à Étienne t'KINT de ROODENBEKE.



Étienne t’KINT de ROODENBEKE indique qu’il est désolé de se montrer rabat-joie dans cette discussion fort intéressante, mais qu’il existe un ordre du jour à tenir. Il demande aux élus de se recentrer sur les points de l’ordre du jour afin de pouvoir arriver jusqu’au bout de la séance. Il est convaincu que dans tout ce mandat, l’instance aura l’occasion d’avoir des points divers qui permettront aux élus d’aborder largement ces questions, mais peut-être pas juste ce soir.

Jean-Loup KASTLER demande à Étienne t’KINT de ROODENBEKE d’excuser l’enthousiasme de ses colistiers.

Le Maire indique que pour information, dans un futur proche, le vote aura lieu avec des tablettes. Il s’agit d’un système que la précédente mandature a éprouvé, mais ce soir et sans doute encore au prochain Conseil municipal, les élus voteront à main levée.

5. Fixation du nombre d’adjoints

Le Maire propose de passer au point 5 portant sur la fixation du nombre d’adjoints. Il a été décidé de fixer le nombre d’adjoints à neuf. Il demande si les élus veulent qu’il lise la délibération.

Les conseillers municipaux le confirment.

Le Maire explique que conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal, sous la présidence du Maire nouvellement élu, fixe par délibération le nombre d’adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l’effectif légal du Conseil municipal. Ils ont donc droit à neuf adjoints. Considérant les résultats des élections municipales et communautaires en date du 22 mars 2026, et ayant entendu l’exposé du Maire, il est demandé aux membres du Conseil municipal de fixer à neuf le nombre d’adjoints au Maire et de préciser que l’entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection. Il propose de voter la création de neuf postes d’adjoints. En l’absence de questions, il propose de voter à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe par 29 voix pour, à neuf le nombre d’adjoints au Maire, et il précise par 29 voix pour, que l’entrée en fonction de ces derniers intervienne dès leur élection.

6. Élection des adjoints

Le Maire propose de passer à l’élection des adjoints, en commençant par la lecture de la délibération. Conformément aux dispositions prévues dans les articles L. 2122-1 et L. 2122-7-2 du CGCT, le Conseil municipal procède à l’élection des adjoints après l’élection du Maire. Cette opération se fait sous la présidence du Maire. Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, ce qui signifie que l’intérêt n’est pas de rayer un nom, puis d’en rajouter un. Sur chacune des listes, l’écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Dans le cas présent, il est proposé au Conseil municipal d’élire cinq femmes et quatre hommes. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n’a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection aura lieu à la majorité relative. En cas d’égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d’âge la plus élevée sont élus. L’ordre du tableau des adjoints résulte de l’ordre de leur élection. Après proclamation des résultats, les adjoints seront immédiatement installés dans leurs fonctions, avec une remise d’écharpe. Il est donc demandé au Conseil municipal de procéder à l’élection des adjoints. Concrètement, une liste de neuf adjoints potentiels est



proposée. Le rôle que chacun d'entre eux tiendra ne figure pas dans la liste et il tient à le préciser ce soir pour que ce soit plus clair pour tout le monde.

Il présente donc le rôle de chacun des adjoints potentiels :

- Manon CATRY, si elle est élue, s'occupera des solidarités. Elle est absente excusée, parce qu'elle avait prévu un long *week-end* depuis longtemps, avant même qu'il la connaisse ;
- François CAMPAGNE, s'il est élu, s'occupera des mobilités et des espaces publics ;
- Catherine CANIVET, si elle est élue, sera adjointe, sans grande surprise, à la culture ;
- Étienne t'KINT de ROODENBEKE, s'il est élu, sera adjoint à l'aménagement et à l'urbanisme ;
- Rofrane EL MEZDARI, si elle est élue, sera en charge des finances et du commerce de proximité ;
- Youssef BOUSLIM, s'il est élu, sera responsable de la scolarité, des écoles et de la petite enfance ;
- Anne-Françoise HAAS, si elle est élue, sera responsable des événements et des associations ;
- Katia DAYAN, si elle est élue, sera responsable de l'environnement, de l'économie et de l'innovation ;
- Charly MARTIN, s'il est élu, s'occupera du sport et des événements en lien avec le sport. Il est absent excusé.

Il demande à Jean-Loup KASTLER s'il a une autre liste à présenter. Il lui donne la parole.

Jean-Loup KASTLER indique que sa prise de parole ne vise pas à proposer une liste concurrente, mais à vérifier un point de règlement. Son colistier, Peter LOOSLI, lui a expliqué que pendant les opérations de vote, il a pu échanger avec Youssef BOUSLIM, ce qui soulève des questions d'incompatibilité entre certaines fonctions. Il semblerait que Youssef BOUSLIM occupait la fonction de directeur des ressources humaines à l'Agglomération du Pays de Gex. Il s'enquiert donc de l'exacte fonction de Youssef BOUSLIM pour que ce soit clair.

Le Maire propose que Youssef BOUSLIM explique sa fonction.

Youssef BOUSLIM rapporte qu'il est responsable des ressources humaines à la Ville de Gex.

Le Maire indique que Jean-Loup KASTLER a parfaitement raison de soulever ce point. Si Youssef BOUSLIM avait travaillé à l'Agglomération, cela aurait posé problème. Il aurait en effet été problématique de l'envoyer à l'Agglomération, ce qui ne sera pas le cas. Tous connaissent d'anciens agents de Ferney-Voltaire qui sont désormais maires, et qui ne pouvaient pas siéger à l'Agglomération en tant qu'élus d'une autre Commune, tant qu'ils étaient agents de Ferney-Voltaire. Le problème se pose surtout au niveau de l'Agglomération, mais Youssef BOUSLIM travaille à la Ville de Gex.

En l'absence d'autres listes et d'autres remarques, il propose de passer au vote, en suggérant de prendre les mêmes scrutateurs.



Jean-Loup KASTLER rapporte que sa colistière, Claire BOUR, quitte la séance et qu'elle donne procuration pour le reste de la séance à Amira BEN OUAGHREM.

Claire BOUR quitte la séance à 18 h 52 et donne procuration à Amira BEN OUAGHREM

Conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-1 et L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal procède à l'élection des adjoints après l'élection du Maire. Cette opération se fait sous la présidence du Maire élu. Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. L'ordre du tableau des adjoints résulte de l'ordre de leur élection. Après proclamation des résultats, les adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, élit par 23 voix pour la liste des adjoints au Maire proposée par le groupe Une Énergie Nouvelle pour Ferney :

- Manon CATRY ;
- François CAMPAGNE ;
- Catherine CANIVET ;
- Étienne t'KINT de ROODENBEKE ;
- Rofrane EL MEZDARI ;
- Youssef BOUSLIM ;
- Anne-Françoise HAAS ;
- Charly MARTIN ;
- Katia DAYAN.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- nombre de votants : 29 ;
- nombre de suffrages déclarés nuls : 1 ;
- nombre de suffrages blancs : 5 ;
- nombre de suffrages exprimés : 29 ;
- majorité absolue : 23

Le Maire rapporte que le bulletin nul est un bulletin qui avait des annotations de spécialité des adjoints. D'un point de vue formel, il n'est pas possible de reconnaître ce bulletin comme un bulletin pour. Il vaudrait mieux le mettre en bulletin nul. Sont désormais adjoints :

- Manon CATRY, 1^{ère} adjointe ;
- François CAMPAGNE, 2^e adjoint ;
- Catherine CANIVET, 3^e adjointe ;



- Étienne t'KINT de ROODENBEKE, 4^e adjoint ;
- Rofrane EL MEZDARI, 5^e adjointe ;
- Youssef BOUSLIM, 6^e adjoint ;
- Anne-Françoise HAAS, 7^e adjointe ;
- Charly MARTIN, 8^e adjoint ;
- Katia DAYAN, 9^e adjointe.

Il félicite l'ensemble des adjoints.

Il est procédé à la remise d'écharpe aux neuf adjoints au Maire.

Le Maire les remercie et leur demande de reprendre leurs places.

7. Lecture et diffusion de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux

Le Maire propose de passer au dernier point de l'ordre du jour concernant la lecture et la diffusion de la charte de l'élu local à tous les conseillers municipaux. Il redonne la parole à Aude BUISSON pour la présentation du point. L'intérêt n'est pas de lire les 35 pages, mais de présenter les 14 points principaux.

Aude BUISSON procède à la lecture de la charte de l'élu local aux conseillers municipaux :

« Point 1. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.

Point 2. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Point 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant et dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Point 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Point 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

Point 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Point 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



Point 8. L'élus local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Point 9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Point 10. Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent Code.

Point 11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code.

Point 12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux et il s'exerce dans les conditions fixées par le présent Code.

Point 13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Point 14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Le Maire remercie Aude BUISSON pour la présentation du point. La séance d'installation prend donc fin. Mounia TOUGAI va faire passer aux élus la charte qu'ils doivent signer ce soir. Ceux qui sont absents ce soir passeront la signer dans les jours qui viennent.

Pendant ce temps, il a quelques petites annonces à faire. Demain, à la médiathèque, à 11 h, se tiendra la finale régionale des petits champions de la lecture. Il invite tout le monde à y assister. Il s'agit d'un événement très intéressant. Les scolaires choisissent un passage de livre et le lisent. Dimanche, dans la Grand'Rue, aura lieu la braderie des commerçants au centre-ville dès 10 h. Il invite tout le monde à rendre visite aux commerçants. C'est important pour eux et pour la prospérité du tissu commercial. Il attend que la signature de la charte de l'élus local se fasse avant de clore la séance. Il donne la parole à François CAMPAGNE.

François CAMPAGNE rappelle que la Sine Qua Non Run aura également lieu.

Le Maire reconnaît avoir oublié ce point. Dimanche aura lieu la course connectée Sine Qua Non Run dans le parc de la Tire.

François CAMPAGNE corrige les propos du Maire, en indiquant qu'il existe des marquages violets un peu partout en Ville et que la course se tiendra à cet endroit.

Catherine CANIVET rapporte le spectacle « Le poil bleu de l'ours » proposé par l'association Les Voix du conte pour une représentation le 28 mars 2026 à 18 h 30 au théâtre Micromégas.



FERNEY VOLTAIRE

Le Maire propose, pendant que les élus continuent de signer la charte, de lever formellement la séance du Conseil municipal. Il remercie tout le monde pour leur présence et les invite à se retrouver à côté, en notant qu'ils sont nombreux, mais que cela ferait plaisir, pour boire le verre de l'amitié.

**La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mardi 7 avril 2026.
La séance est levée à 19h15.**
